



Conseil Municipal du 3 mai 2018 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	15	0	0

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 19 avril 2018 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 3 mai à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. COQUET

Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GIOVANETTI Rosa-Maria, JOSSERAND Laurianne, MENVIELLE Véronique, DANGLES Gérard, SAUZE Carole, GOUTEL Jean Louis, DIDIER Claude, CHEVALLY Gérard, REICHMUTH Sophie

Excusés, néant,

Absents : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Anne Marie BARBE est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H35 et annonce l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du 29 mars 2018 et du 5 avril 2018;
2. Annulation de créance suite à jugement d'effacement de dette ;
3. Suite de la consultation extension du vestiaire foot
4. SEDI engagement des investissements 2018 – éclairage public, réseaux sec dans le cadre du PREP et autres secteurs
5. Subventions aux associations
6. Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du 29 mars et 5 avril 2018

- 29 mars 2018 avec une modification : Adopté avec 14 voix pour et 1 abstentions
- 5 avril 2018 : Adopté avec 13 voix pour et 2 abstentions

Annulation de créance suite à jugement d'effacement de dette

La Trésorerie a communiqué à la commune le jugement d'effacement de dettes pour NOEL Dominique. Elle demande au Conseil Municipal d'annuler le montant dû de 377,80 € par un mandat au compte 6542.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide

- de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont la liste sera annexée à la délibération, d'acter que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 377,80 euros.
- d'inscrire ces crédits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Le jugement et la liste des créances sont annexées à la délibération

Suite de la consultation extension du vestiaire foot

La consultation réalisée sur la base du cahier des charges établi par l'Architecte du projet a fait l'objet des réponses suivantes 23 réponses de 20 entreprises sur 10 lots.

NUMÉRO LOT	NBR DE RÉPONSES RECUES
Lot 01	3
Lot 02	4
Lot 03	2
Lot 04	3
Lot 05	3
Lot 06	2
Lot 07	1
Lot 08	1
Lot 09	2
Lot 10	2
TOTAL	23

Le coût HT est très supérieur à l'estimatif initial : 72 660 € HT au lieu de 57 500 € HT. Les négociations entamées avec les entreprises n'ont permis qu'une révision très à la marge de quelques devis. Un chiffrage a été refait sans réalisation de l'accès aux combles. Le coût est ramené à 62 141,17 € HT. Il faut noter que le déplacement des tuyaux de VMC dans les combles a été maintenu. De ce fait, les raccordements dans l'extension du bâtiment ne seront donc pas à modifier si l'accès aux combles est réalisé dans un deuxième temps. Le coût lié au déplacement des tuyaux de la VMC est de 600 € HT sur un montant du lot 9 de 7560 € HT).

commune de Mens - VESTIAIRE FOOT extension		€ TH	entreprises retenues
DETAIL COUT			
LOT 1 gros œuvre		16 604.17	eurl MCM
LOT 2 VRD-aménagement abords		5 013.76	eurl MCM
LOT 3 Etanchéité toiture terrasse		3 612.00	SENSO Etanchéité
LOT 4 Menuiseries extérieures bois		3 880.00	Ets Serge MARRY
LOT 6 Second Œuvre		5 322.21	Ets Serge MARRY
LOT 7 carrelages		7 500.00	GMC carrelage
LOT 8 enduits peintures		594.75	Les peintures du Trièves
LOT 9 plomberie-sanitaires-chauffage-ventilation		7 560.00	Ets Mickael JOUBERT
LOT 10 électricité		3 554.28	sarl TRIEV'ELEC
Honoraires architecte	<i>non éligible FFF</i>	8 500.00	Patrice SAYETTAT
COUT TOTAL HT		62 141.17	
Dont travaux	éligibles FFF	53 641.17	

Le plan de financement est ajusté en conséquence

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de se prononcer favorablement sur le montant de l'investissement et le plan de financement actualisés présentés ci-après
- D'affecter un autofinancement de 16 891.92 € dont 14 034.22 € sur les coûts éligibles FFF et 2 857.70 € sur les autres coûts
- D'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions inscrites au plan de financement ci-après et à signer toute convention relative à ce projet.
- D'autoriser Le Maire à signer les bons de commande des entreprises retenues et à lancer les travaux.

PLAN DE FINANCEMENT				
COÛT TOTAL	62 141.17			
dont éligible FFF	53 641.17	86.32%		
Financements				
DETR	9 926.97	18.51%	en cours d'instruction	
Département	18 774.41	35.00%	phase affermissement devis reçus	
Région	6 905.72	12.87%	en cours d'instruction	
FFF	4 000.00	7.46%	en cours d'instruction	
total financements	39 607.10	73.84%		
AUTOFINANCEMENT	14 034.07	26.16%		
TOTAL	53 641.17	100.00%		
éligible hors FFF	8 500.00	13.68%		
Financements				
DETR	1 573.03	18.51%	en cours d'instruction	
Département	2 975.00	35.00%	phase affermissement devis reçus	
Région	1 094.28	12.87%	en cours d'instruction	
FFF	0.00	0.00%	en cours d'instruction	
total financements	5 642.31	66.38%		
AUTOFINANCEMENT	2 857.69	33.62%		
TOTAL	8 500.00	100.00%		
TOTAL AUTOFINANCEMENT	16 891.76	27.18%	sur le coût total	

Le Maire fait part de sa volonté de lancer les travaux rapidement mais il indique qu'ils ne seront, à priori, pas terminés avant le début de la saison.

SEDI engagement des investissements 2018 – éclairage public, réseaux sec dans le cadre du PREP et autres secteurs

1. affaire 17-003-226 enfouissement BT/FT Bourg rue Saint Giraud

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser les travaux présentés ci-dessous dès obtention des financements.

1.1. SEDI travaux sur le réseau d'électricité

Après études,

- | | |
|--|-----------|
| 1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 106 640 € |
| 2 - le montant total de financement externe serait de : | 106 640 € |
| 3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 0 € |
| 4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 0 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de Bernard Chevalier et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	106 640 €
Financements externes :	106 640 €
Participation prévisionnelle :	0 €

 (frais SEDI + contribution aux investissements)

- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 0 € et de sa contribution aux investissements pour 0 €. Toute modification ferait l'objet d'une nouvelle délibération.
- AUTORISE le Maire à signer toutes conventions relatives à ces travaux dans le cadre de l'enveloppe ci-dessus

1.2. SEDI travaux sur le réseau France Télécom

Après études,

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	19 499 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	0 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	810 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	18 689 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de Bernard Chevalier et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 Prix de revient prévisionnel : 19 499 €
 Financements externes : 0 €
 Participation prévisionnelle : 19 499 €
 (frais SEDI + contribution aux investissements)
- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 810 € et de sa contribution aux investissements pour 18 689 €. Toute modification ferait l'objet d'une nouvelle délibération. Pour un paiement en 3 versements (acompte 30% - acompte 50% puis solde)
- AUTORISE le Maire à signer toutes conventions relatives à ces travaux dans le cadre de l'enveloppe ci-dessus

2. affaire 17-004-226 rénovation de l'éclairage public programme 2018

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité du programme 2018 de rénovation de l'éclairage public qui consiste en la rénovation de 37 luminaires, dont 27 fonctionnels à technologie Led pour les entrées du village et les hameaux – 10 dans le centre historique ainsi qu'en la dépose et ajout de 3 luminaires dans le centre historique.

Bernard Chevalier précise que les déplacements et ajouts de luminaires ont, plus particulièrement pour objectif d'éviter les points noirs Place de la halle et de réaliser des économies très significatives par rapport aux consommations actuelles.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	53 612 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	32 000 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	777 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	20 636 €
Dont 8 488 € récupérable au titre du FCTVA	

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Après avoir entendu l'exposé de Bernard Chevalier et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 Prix de revient prévisionnel : 53 612 €
 Financements externes : 32 000 €

Participation prévisionnelle : 21 612 € dont 8 488 € récupérable au titre du FCTVA (frais SEDI + contribution aux investissements)

- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 777 € et de sa contribution aux investissements pour 20 636 €. Toute modification ferait l'objet d'une nouvelle délibération. Pour un paiement en 3 versements (acompte 30% - acompte 50% puis solde)
- AUTORISE le Maire à signer toutes conventions relatives à ces travaux dans le cadre de l'enveloppe ci-dessus

Le Maire précise que la mise en valeur de la halle interviendra plus tard dans le cadre d'un projet de réfection de la halle avec l'architecte du patrimoine. Ce dernier devra contrôler le projet et son exécution. Seuls les fourreaux sont prévus dans le projet actuel pour éviter une intervention touchant les sols.

Subventions aux associations ajout

Le tableau des subventions demandées et des propositions de versement par associations est remis en séance par Marcel Calvat. Il rappelle que la date limite prévue au 31 janvier n'a pas été respectée par tous. Il note cependant que les dossiers sont de mieux en mieux remplis. Les propositions de versement inscrites au tableau tiennent compte de la dotation de la CDCT d'où le délai pour établir le tableau car il fallait attendre les décisions de la CDCT. Le total proposé au vote du Conseil municipal est de 12 325 €.

Marcel Calvat précise les soutiens apportés : à l'ADMR et au SIAD comme tous les ans, aux Cavaliers en Trièves pour l'organisation de la fête du cheval au château de Montmeilleur qui attire du monde et qui s'accompagne d'une déambulation dans Mens. Il est octroyé 200 € au Club Bel âge au lieu de 100 € car des actions exceptionnelles sont prévues pour le 40^e anniversaire. Une subvention de 500 € est octroyée pour le Comice agricole se tiendra le 15 août avec la fête du bourras probablement au Pré Colombon. L'association Prochaine sortie est une déclinaison de l'écran vagabond pour Mens avec octroi de 150 €. Les associations organisant des manifestations à rayonnement dépassant le territoire du Trièves : Comité des fêtes, Esprit Trièves, CORAT bénéficient toutes de 1200 €. MENS ALORS est doté de 1500 € compte tenu de l'envergure particulière de l'évènement.

Sophie Reichmuth demande si la mairie a sollicité des associations pour le 8 mai.

Marcel Calvat rappelle que la course de la résistance du 8 mai est portée par le Département. Mens accueille et apporte une aide logistique. Le Département a demandé que seules deux associations soient retenues dans le cadre de cet évènement. Une personne privée de Chichillianne a également été associée au motif que la course est un évènement triévois et qu'une des courses part de cette commune. Aujourd'hui, les inscriptions sont identiques à celle de 2017 soit environ 3000 personnes. Le nombre de bénévoles inscrits au plan local est de 15 ce qui est suffisant. Le 8 mai, la fête des plans et du jardinage bio va se tenir sous la halle et dans le centre historique de Mens, ce qui permettra moins d'encombrement et des points d'animation mieux répartis entre les deux manifestations.

S'agissant de la ventilation des subventions proposées, Claude Didier indique qu'elles sont cohérentes. C'est le montant global qui pose problème. Il faudrait octroyer 3.000 € à 4.000 € de plus. Sophie Reichmuth indique que le travail des associations apporte beaucoup à la commune.

Marcel Calvat rappelle que la commune fait déjà de gros efforts d'accompagnement des associations : prise en charges partielle de locations des salles du collège, gratuité des locaux/équipements communaux et tarifications préférentielles, prêt de matériel dont barnum, gratuité des 1000 premières photocopies réalisées, aide logistique par le personnel communal. Ces coûts annexes sont d'environ 30.000 € par an pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote et **par 13 voix pour et 2 abstentions**, et attribue 12 325 € des subventions aux associations avec le détail ci-après

associations	demandé	autre	accordé
ADMR	1000		1000
arts martiaux Trièves	600		500
AS collège	200		200
AS musique à corps	400		400
Badminton			
CAF Obiou			
cavaliers en Trièves	200		200
circuit pedestre		800	150
Cirque en Trièves			
club bel age	200		200
comice agricole	500		500
Comité des fêtes	1500		1200
CORAT	1500		1200
Cueille la vie	500		300
Donneurs de sang	100		100
ermitage J,Reboul	150		100
Esprit Trièves Quelle foire	2000		1200
FCSI	2000		800
FSE collège			100
lycée Pravaz	25		25
MENS ALORS	2000		1500
prochaine sortie	250		150
santé sud isere	1400		1400
SIAD	1000		1000
skieurs du Mt Aiguille	100		100
	15625	800	12325

avantage aux AS: 1000 photocopies NB, salles gratuites, Sagnes 1er gratuite, 2ème 50%,

Le Maire indique qu'il souhaite mettre l'accent sur l'effort fait pour l'association Santé sud Isère. L'objectif est que l'association aboutisse à la conception d'un pôle santé et fasse une demande de labellisation fin 2018 ou début 2019. Toutes les commune n'ont pas répondu positivement à la demande d'aide de l'association contrairement à Mens. Le Maire rappelle que c'est un enjeu considérable. La situation est apparemment bonne mais il faut une évolution qui renforce la présence de médecin. En pour ce faire, il faut leur permettre un équilibre travail vie personnelle. C'est un apport majeur d'une maison de santé. Ce projet fait l'objet de nombreux échanges entre la municipalité et l'association. L'accompagnement va se poursuivre lorsque la labellisation sera obtenue. Il va y avoir deux projets un à Clelles et un à Mens.

Gérard Chevally indique qu'un médecin part fin mai.

Le Maire précise qu'il vient de l'apprendre et qu'il n'a pas d'autres nouvelles. Aujourd'hui Mens a 2 médecins à temps plein.

QUESTIONS DIVERSES

- Sigreda demande reçue au courrier le 2 mai : révision des statuts nouvelle gouvernance et désignation du représentant de la Commune – Dans le cadre de la poursuite de la mise en place de la compétence GEMAPI, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à la révision de ses statuts et notamment la mise en place d'une nouvelle gouvernance suite à l'adhésion de la CDC Trièves et de Grenoble Alpes Métropole – il est demandé aux communes adhérentes de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les représenter : Le Maire propose un vote au prochain Conseil Municipal. Le prochain comité syndical se tiendra fin juin ou début juillet. Le représentant de Mens aura 2 voix (commune entre 1000 et 5000 habitants).

- Sigreda : Proiet de fusion du Symbhi avec le Sigreda

Nous avons été destinataire d'un courrier du Préfet sur les modalités de mise en œuvre de ce rapprochement. Le courrier a été transmis ce jour à Claude Didier et Rosemary Giovannetti

Claude Didier indique que la dernière séance du Comité syndical du Sigreda était surréaliste. La CDCT a transféré la compétence GEMAPI au Sigreda et nous avons voté une modification statutaire pour intégrer cette compétence. Mais, avant, la fusion du Sigreda avec le Symbhi le 1er janvier 2019 est votée ... ce qui aura pour conséquence la disparition du Sigreda et l'éclatement des équipes. Une partie des agents sera reprise par le Symbhi : GEMAPI et Contrat de rivières. Une partie sera reprise par la Métro : portage de la CLE (gestion de l'eau potable), peut-être Réserves naturelles du Drac et de Haute Jarrie, peut-être le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

avec les communautés de communes. Il n'y a plus de globalité territoriale et Mens n'aura plus voix au chapitre en direct sauf peut-être dans le cadre du SPANC.

Rosemary Giovannetti indique qu'une réunion d'information du public devait être organisée avec le SPANC. Claude Didier et Rosemary Giovannetti proposent de reporter cette réunion à l'année prochaine quand les informations sur les modalités de mise en œuvre et de financement de l'assainissement non-collectif seront connues.

- Ouverture de l'Office du tourisme

Du 07 au 31 mai – Ouverture du mardi au samedi de 9h30 à 12h30.

Ouverture supplémentaire le mardi 1er mai de 9h30 à 12h30 et de 14 à 17h et le 8 mai de 9h30 à 12h.

Du 1er juin au 06 juillet – Ouverture du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 15h à 18h.

Marcel Calvat précise que l'embauche d'une personne est prévue à l'antenne de Mens

- marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes sous forme de groupement de commande avec 5 collectivités voisines

Rosemary Giovannetti avait été désignée pour représenter la commune de Mens à la commission d'attribution du marché : le groupement Trièves Travaux Pelissard a été retenu pour un marché d'un an reconductible 3 fois.

- Autres points

Sophie Reichmuth a été interpellée sur les commissions communales. Le Maire indique qu'un point sera fait sur les actions des commissions lors d'un prochain Conseil Municipal

Claude Didier est allé à la réunion publique sur les barrages. Un tour d'horizon a été fait par les élus syndicalistes. Il s'est dégagé de la réunion un consensus pour ne pas privatiser les barrages notamment pour des questions de sécurité.

Marcel Calvat a fait un point avec Marie Noëlle Battistelle sur cette question. A aujourd'hui, la commune n'a pas reçu de pétition à signer.

- Date du prochain Conseil Municipal : le 31 mai

Attention date modifiée postérieurement prochain Conseil Municipal le 7 juin

Fin de séance 20h35

